

solation de voit une longue posterité formée par ses soins & par ses exemples : excitez par son zele & par sa pieté. Et pour satisfaire à ce devoir & à nôtre inclination. Nous avons ordonné que le *Te Deum* sera chanté solennellement à Luneville & à Nancy, au jour qui sera marqué par l'ordre de Monseigneur le Duc de Lorraine, que tous les Corps seculiers & reguliers deidites Villes y assistent & que l'on fera la même cérémonie dans toutes les Eglises, aussi tôt qu'on aura reçu nôtre present Mandement. Et dans les prieres que vous ferez à Dieu à cette occasion, vous le supplierez de combler de nouvelles graces Monseigneur le Duc de Lorraine, S A R. Madame, & qu'il rende l'enfant qui vient de naître, un digne heritier de la pieté des Princes de sa Maison. Donné à Toul dans nôtre Palais Episcopal le 26. Avril 1707. Signé
FRANCOIS EVEQUE COMTE DE TOUL.
Par Monseigneur, BROULIER.

*Départ de
 Mr. de Vil-
 lars.*

VIII. Mr. le Maréchal de Villars ayant pris congé du Roi au commencement du mois de Mai, il est parti pour s'aller mettre à la tête de l'Armée Française sur le Rhin, où tout étoit disposé pour l'ouverture de la Campagne: Ce Maréchal a séjourné quelques jours à Metz, où le lendemain de son arrivée il reçut un Courier extraordinaire de la Cour, qui lui donnoit avis du gain de la Bataille d'Espagne, dont nous avons parlé dans l'Article précédent: On assure que l'Armée de Mr. de Villars doit être composée de 68. Bataillons, 80. Escadrons de Cavalerie, & 27. Escadrons de Dragons.

IX. C'est